



CACES R486 PEMP CATEGORIE B – Initiale

Conformément à la R486 de la CNAM

OBJECTIFS

Conduire une PEMP dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel.

Intégrer les règles de sécurité dans la conduite de la PEMP conformément au Référentiel du CACES® R486.

Accéder à des emplacements et évoluer en hauteur en sécurité en utilisant une PEMP.

Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de la machine.

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION

Toute personnes devant utiliser une PEMP.

PRE REQUIS

Avoir 18 ans.

Aptitude physique et médicale pour les travaux en hauteur.

NOMBRE DE PERSONNES

Maximum 6.

DUREE - LIEUX

En inter

2 jours (14 h) + 1 jour test (7h)

METHODE PEDAGOGIE

Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation personnalisée composée de séquences théoriques en présentiel et à partir de ressources multimédia en autonomie ainsi que d'exercices de mises en situations de travail.

Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

PROFIL DE L'INTERVENANT

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise.

Testeur qualifié n'ayant pas animé la formation.

PROGRAMME

THEORIE

Réglementation et textes en vigueur.

Obligations du constructeur, du loueur, du chef d'entreprise.

Grands principes de la conduite en sécurité.

Principales caractéristiques et catégories de PEMP.

Poste de commande principal, de sauvetage, de dépannage.

Dispositifs de sécurité, la plaque de charge.

Vérifications avant mise/remise en service et VGP.

Entretien du matériel- Carnet de bord.

Balises et signalisation.

Analyse des risques et des règles d'utilisation – EPI.

Gestes de commandement.

Mise en position de transport de la PEMP.

PRATIQUE DE CONDUITE SUR PEMP

Exécution des gestes de commandement -

Déplacement et circulation en ligne droite, en courbe, en marche avant, en arrière avec une PEMP

Positionnement et stabilisation de la PEMP

Signalement de la PEMP et balisage de la zone qui peut être surplombée

Appréciation ou recueil de l'information sur la vitesse du vent - Manoeuvre de la PEMP dans l'environnement - Réactivité en cas d'anomalie ou d'incident et utilisation du poste de sauvetage ou de dépannage - Réalisation des opérations de fin de poste et mise de la PEMP en position de transport.

VALIDATION

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de PEMP sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R486 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.

La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Selon la Recommandation R486, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.



Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de le préciser à l'inscription. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions en accord avec votre employeur.

13 Rue Michel Rondet - 42400 Saint Chamond

Tel 04.77.29.00.37. - Port : 06 87 86 56 33 - mail : contact@f3c-consulting.fr

SAS au capital de 1000€ - RCS 830861639 - APE 8559 A - N° Activité de formation 84420303042 - TVA FR82830861639